

CIA LE

\$ 5,000,000.00
\$ 5,776,000.00
\$ 47,880,000.00

à son département
messieurs examinent
dépôts.
tionnaires lors de sa
cours.

ORTE

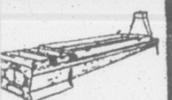
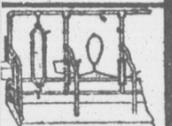
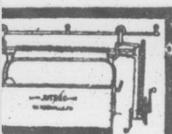
du Nouveau-Brunswick

de la Ferme"

Administration

Montagne, (Edifice Morin)
Bulletin de la Ferme" Ltée.
r "Le Soleil Ltée.

Case Postale 129



SLIMITÉE

es

s

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada— Excepté cité de Québec. \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Marailleurs 75c

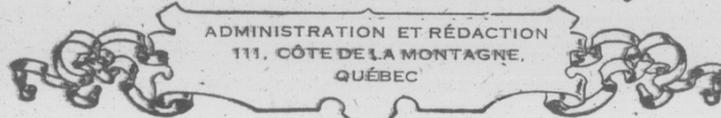
Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classifiées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Edifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION ET RÉDACTION
111, CÔTE DE LA MONTAGNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Marailleurs de la Province de Québec

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agronomes, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XV—Henri Gagnon, Président

LE 24 FÉVRIER 1927

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 8

Québec, 24 février 1927.

La question du tabac, chez nous

Son origine, son développement, son avenir

Bien que le calumet de paix ne figure jamais, à l'Assemblée législative, le tabac y est cependant très prisé, comme l'atteste l'intéressant débat auquel il a, tout récemment, donné lieu.

Cette question est encore trop palpitante d'actualité, pour que nous manquions l'occasion que nous fournit ce débat, de la résumer ici, au bénéfice des intéressés dans cette industrie.

Pierre Coulange, jeune français venant de Roisin, village alors renommé pour son tabac, et émigré à Joliette, vers 1846, fut, à vrai dire, le vulgarisateur de la culture de cette plante, dans le district de Montréal. Pratiquée, tout d'abord, pour fins d'utilité domestique, elle ne tarda pas à devenir l'objet d'un commerce local florissant. C'est de là qu'originèrent plusieurs de ces vieilles variétés, encore très répandues aujourd'hui, qui sont d'un type à cigare plutôt qu'à pipe, et dont on ne peut retracer la provenance. Ce produit de tout hasard ne pouvait guère convenir à la grande industrie qui s'alimentait alors à l'étranger, faisant ainsi l'éducation du goût des citadins en faveur du tabac exotique, cependant que le tabac indigène était de plus en plus cultivé par les cultivateurs, pour leur usage propre et leur marché domestique. La concurrence acharnée que se firent, naguère, deux grands manufacturiers de tabac, conduisit l'un d'eux à s'intéresser, par diversion, à la culture du tabac canadien. A la faveur de cette lutte de 1898, et de l'élévation des droits d'importation qui survint, par la suite, cette culture prit une extension telle, qu'en 1909, le gouvernement fédéral jugeait nécessaire d'établir, aux endroits propices où elle s'était concentrée, des stations expérimentales d'où sont sorties ces variétés industrielles et ces perfectionnements culturels qui ont permis aux planteurs progressifs de produire un article commercable de premier choix.

Notre production estimative de tabac fut, cette année, de 8,693,000 livres. La superficie totale cultivée excédait 9,000 acres, dont moitié en tabac à cigare, et moitié en tabac à pipe. Le rendement moyen, à l'acre, fut de 886 lbs. Notre climat ne nous permettant pas de produire, avec succès, des variétés autres que celles pouvant mûrir en dedans de 70 jours, il nous est, présentement impossible de cultiver les tabacs jaunes et noirs, types Burleys, Virginie, Green River et Kentucky, dont s'alimente, presque exclusivement, la grande industrie manufacturière, canadienne et américaine, de cigarettes, de tabacs à pipe, à priser et à chiquer. Il s'ensuit que nos principales variétés de tabacs à pipe industriels, telles que Connecticuts, General Grant, de même que nos petites variétés de tabac canadien, ne trouvent guère preneur au dehors de la province de Québec, où des fabriques industrielles n'en absorbent, annuellement, qu'un million de livres, tout au plus. L'excédant de notre production de tabacs à pipe est vendu, à l'état brut,

sans droits d'accise, sur le marché domestique. Par contre, nous pouvons très bien réussir dans la production des variétés de tabac pour enveloppes à cigares, telles que les Comstock Spanish Havana Seed Leaf, Connecticut Havana de même que dans celle de quelques variétés pour filasse, telle que Zimmer Spanish. Le commerce et l'industrie absorbent, annuellement, presque toute cette production, dont nous exportons environ 100,000 lbs, grâce à l'excellence des produits de la coopérative de St-Césaire de Rouville.

Vouloir augmenter notre production de tabacs à pipe, en vue de l'exportation, serait un projet chimérique; d'abord, parcequ'ils ne sont pas du tout du type qu'exige le marché anglais, et ensuite, parce que notre prix de vente est par trop élevé pour que nous puissions l'exporter, en concurrence avec les états américains du sud, les Indes danoises, le Brésil, Cuba et l'Inde anglaise, dans les principaux pays importateurs d'Europe, où notre tabac conviendrait pour la fabrication des mélanges. Ne pouvant pas en exporter, nous devons forcément l'écouler entièrement chez nous. Notre marché étant relativement restreint, il importe que nous le gardions pour nous, en y éliminant, le plus possible, la production étrangère. Pour cela il faut que notre produit soit très commercable et que l'industrie s'en empare, au sortir du séchoir. Or, la grande industrie semble devoir se refuser à l'industrialisation de nos tabacs à pipe, aussi longtemps que le commerce de la feuille brute ne sera pas imposée du même droit d'accise que le tabac manufacturé, et que les droits d'importation n'aient pas été réajustés. Pour l'y intéresser, il suffirait de réduire de \$0.10 le droit d'accise actuel, de l'imposer uniformément à tous les tabacs, bruts ou manufacturés, et d'augmenter, en même temps, de \$0.10, le tarif douanier présentement en vigueur. A moins que cette réforme ne soit opérée à brève échéance, notre unique marché, pour nos tabacs à pipe, deviendra le dépotoir où les planteurs d'Ontario déverseront désormais, comme ils le font depuis quelques années, le 10% de déchets de leur production qu'ils veulent porter à 50,000,000 de livres, dans un avenir rapproché. Déjà, ils s'apprêtent à nous en expédier, cette année, au-delà de 4 millions de livres, que seule une imposition de droits d'accise, sur le tabac brut, pourrait empêcher de venir ici. Pour peu que cet état de choses persiste, la culture des tabacs à pipe industriels aura vécu dans la province.

Quoique les perspectives d'avenir soient plus brillantes, pour nos tabacs à cigares que pour nos tabacs à pipe, il ne faudrait cependant pas s'illusionner au point de croire à la possibilité d'en exporter autant que nous pourrions en produire, fut-il de la meilleure qualité. Encore ici, le marché anglais nous est pratiquement fermé, parce que l'Angleterre importe beaucoup plus de cigares qu'elle n'en fabrique. La plupart des autres pays importateurs d'Europe trouvent le prix de nos tabacs à cigares trop élevé.

En définitive, notre meilleur marché, c'est le nôtre où il y aurait encore place pour deux à trois millions de livres de plus que nous lui en fournissons présentement. Organisons-nous pour le garder pour nous. Sachons limiter notre production à nos besoins, et l'améliorer constamment. Suivons l'exemple des planteurs de St-Césaire: cherchons le salut dans la coopération.

24

24

24